



Charte des temps collectifs du RAM Itinérant « Les Petits

Mômes »

Les temps collectifs du RAMI sont des temps de rencontre entre enfants accueillis, parents, assistantes maternelles et animatrice du relais.

Durant ces temps chaque acteur vient :

Pour les enfants

- Rencontrer d'autres enfants
- Apprendre à se séparer à se socialiser
- Renforcer leur facultés à gérer les frustrations (partage des jeux, limites, règles ...).
- Enrichir et éveiller sa curiosité
- Développer ses capacités motrices et sensorielles
- Etre reconnu dans son individualité, sa différence
- Etre entendu et respecté dans son histoire familiale
- Devenir de plus en plus autonome

Pour les parents

- Garantir la professionnalisation de l'assistante maternelle
- Préparer l'enfant à la vie en collectivité
- Se sentir soutenu et accompagné dans les étapes de la séparation avec leur enfant
- Bénéficier du regard extérieur de l'animatrice sur l'enfant

Pour les assistantes maternelles

- Se retrouver entre adultes, rompre l'isolement
- Développer des solidarités et prendre plaisir à être ensemble
- S'enrichir des pratiques professionnelles de chacun
- Prendre conscience des besoins des enfants selon leur stade de développement
- Observer les enfants dans un nouveau lieu
- Echanger autour des difficultés rencontrées au quotidien (repas, sieste, acquisition de la propreté..) et ainsi prendre du recul.
- Confronter leurs propres idées avec d'autres points de vue

Pour l'animatrice

- Assurer une fonction d'encadrement, de conseils, d'écoute auprès des assistantes maternelles volontaires pour participer aux activités du relais
- Accompagner les assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles
- Proposer des outils éducatifs et variés
- N'est pas responsable des enfants

Pour que ces objectifs fixés soient aboutis ; une organisation doit permettre à chacun de trouver sa place pour que ce moment soit un temps apprécié par tous.

Coté pratique :

Penser à apporter des chaussons pour ces temps de rencontre.

La salle où se déroule le temps collectif est aménagée par l'animatrice. Quand cela est possible un coin bébé, un coin tente, un coin tapis voiture, un coin atelier bricolage, coin psychomotricité sont installés.

Il est important que les enfants respectent ces disposition surtout le coin de motricité, s'ils démontent le parcours avant l'utilisation l'apport de l'activité sera moindre.

A la fin du temps collectif il est souhaitable que tout le monde participe au rangement de la salle.

Le rangement est une activité qui contribue aussi à l'éducation des enfants.

Le café ou thé peut être proposé chacun nettoiera sa tasse et la rangera.

Utilisation du matériel du relais : table à langer, petit pot, réducteur pour les toilettes doivent être nettoyés après chaque utilisation et désinfectés.

Ces temps d'échanges doivent respecter chacun. Les propos désobligeants, les jugements et les attitudes irrespectueuses envers les collègues, parents ou enfants ne sont pas acceptés.

Les adultes présents se trouvent dans un cadre professionnel. Ils doivent à ce titre être disponibles pour parler avec les enfants ou évoquer des sujets professionnels.

- En respectant la vie privée des enfants de leur famille et des assistants maternels par une discrétion professionnelle

- En maîtrisant la parole au dessus de la tête des enfants. Eviter d'évoquer des situations difficiles ou problématiques en sa présence. Toujours rester dans l'anonymat éviter de citer des noms ou des prénoms.

Présence des parents aux temps collectifs .Le premier temps collectif du mois dans chaque commune est ouvert aux parents employeurs quand l'assistante maternelle n'est pas disponible.

Des activités sont proposées les adultes accompagnent l'enfant dans son jeu, l'encouragent, lui montrent des nouvelles possibilités, observent ses réactions, son comportement, ses progrès ou ses difficultés.

Il n'y a pas d'obligation de résultats mais une recherche du plaisir.

L'adulte stimule l'enfant pour lui faire découvrir de nouvelles expériences mais ne fait pas à la place de l'enfant.

Les activités peuvent être proposées par l'animatrice ou par une assistante maternelle.

Eviter de partir durant une activité commencée, attendre la fin de l'animation ce qui est moins perturbant pour l'enfant.

Les adultes qui encadrent une activité surveillent tous les enfants qui participent à l'atelier, même ceux qui ne sont pas sous leur responsabilité.

Limiter l'utilisation des téléphones portables pendant ces moments d'échanges.

Durant ces rencontres **éviter d'aborder les questions d'ordre administratif** qui peuvent être traitées pendant les temps d'accueils spécifiques.

Lorsqu'un enfant est malade ou présentant une maladie contagieuse, il ne pourra être admis aux ateliers d'éveil, afin de garantir son bien-être et celui des autres. Ceci est valable pour les plus grands qui ne sont pas à l'école pour des raisons de santé ne seront pas non plus accueillis au relais.

Les enfants de plus de 6 ans ne sont pas admis à ces temps de rencontre le matériel et les jeux n'étant pas adaptés.

ENGAGEMENT

Cette charte a été écrite par un groupe d'assistantes maternelles bénévoles et l'animatrice du RAMI, c'est un document qui peut-être révisable.

La fréquentation des temps collectifs implique l'entière acceptation de cette charte.